

VILLE DE BORDEAUX

HABITANTS 240 000

OPERATION :
INSTALLATION SUR PATRIMOINE

AVANTAGES :

- 1 RETOUR PRESSE
- 2 INSTALLATION SUR 40 BÂTIMENTS
- 3 ECONOMIE D'EAU ENTRE 22% ET 40%

ECONOMIE FINANCIERE
180 000 EUROS (eau seule)

COUT OPERATION
60 000 EUROS



Fig. 7 : Evolution des consommations d'eau dans les bâtiments de la Ville



BILAN 2009-2011

- ▶ La Ville a organisé une opération pilote dans une quarantaine de bâtiments représentant un tiers de la consommation d'eau de la Ville. Ainsi, **6 000 points d'eau** (robinets, douches, toilettes) ont été équipés de matériels hydroéconomiques. Les résultats montrent une économie **pouvant aller jusqu'à 40 %** dans les bâtiments les plus récents (ex: bibliothèque de Mériadeck). En moyenne, l'économie s'élève à 18 %. Cette opération pilote a surtout permis de sélectionner les choix techniques les plus pertinents. Il s'agit désormais de déployer ces installations sur les 270 bâtiments de la Ville et de mettre au point les procédures de maintenance et d'entretien de ces dispositifs pour stabiliser la consommation d'eau sur le long terme.
- ▶ Afin de sensibiliser le personnel municipal et les visiteurs à la préservation de la ressource en eau, une signalétique "l'eau est précieuse, économisons la" a été apposée sur chaque point d'eau par les 350 correspondants énergie et eau.
- ▶ Afin de détecter, dans les meilleurs délais, les fuites d'eau dans les bâtiments et autres installations municipales, les services municipaux ont développé une Gestion technique centralisée (GTC) permettant, par le biais du réseau informatique, de connaître en temps réel la consommation des fluides (énergie et eau) et de mettre en place des alertes sur l'augmentation de la consommation. Une expérimentation a été menée sur 2 bâtiments (Bibliothèque Mériadeck et groupe scolaire Raymond Poincaré) afin de tester le dispositif. L'ensemble des bâtiments devrait, à terme, être supervisé.
- ▶ Ces efforts ont donc permis de réduire de **25%** des consommations d'eau dans **les bâtiments municipaux** (Fig. 7) et de **22%** dans **les équipements sportifs** (terrains, gymnases, piscines – Fig. 8).